

ANNEXE

LISTE DES NUMÉROS D'URGENCE DEVANT ÊTRE ACHEMINÉS GRATUITEMENT PAR LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Décision n° 2016-0172 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) en date du 9 février 2016 modifiant la décision n° 02-1179 en date du 19 décembre 2002 établissant la liste des numéros d'urgence devant être acheminés gratuitement par les opérateurs de communications électroniques est homologuée.

Parution JORF n°0171 du 24 juillet 2016 texte n° 12

NUMÉRO	SERVICE	DÉCISION ARCEP
112	Numéro d'urgence paneuropéen	n° 02-1179
15	Urgence médicale - SAMU	n° 02-1179
17	Police-secours	n° 02-1179
18	Pompiers	n° 02-1179
115	SAMU social	n° 02-1179
119	Enfance maltraitée	n° 02-1179
116000	Enfants disparus	n° 2007-0180
114	Numéro d'urgence pour personnes déficientes auditives	n° 2010-1233
191	Urgence aéronautique - CCS	n° 2013-1405
196	Urgence maritime - CROSS	n° 2013-1405
197	Alerte attentat - Alerte enlèvement	n° 2015-0153
116117	Permanence des soins ambulatoires	n° 2016-0172